LES COUPONS;

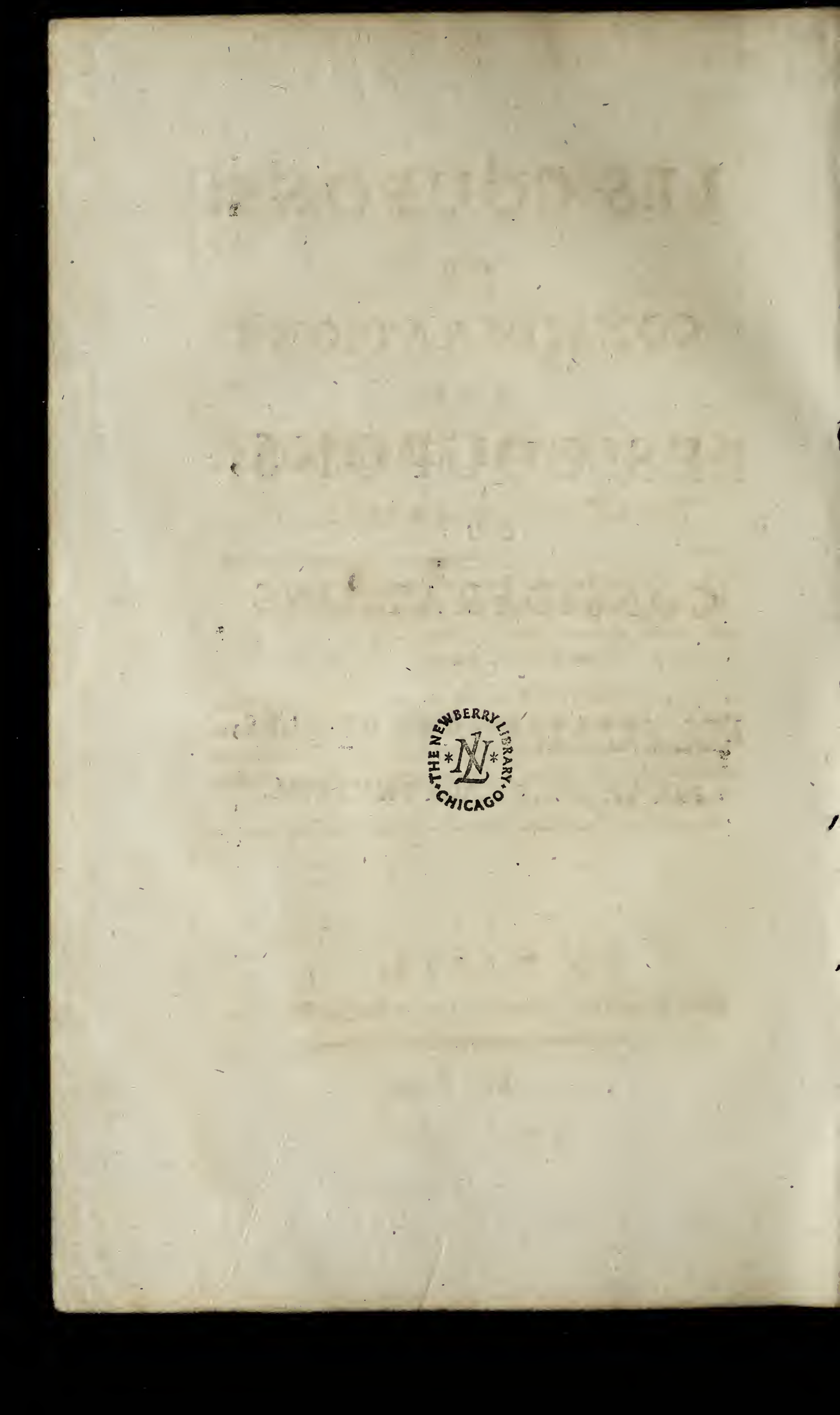
OU

CONSIDÉRATIONS

SUR

LES AFFAIRES GÉNÉRALES;

PAR UN SPECTATEUR PRIVILÉGIÉ.



LES COUPONS;

OU

CONSIDÉRATIONS

SUR

LES AFFAIRES GÉNÉRALES;

PAR UN SPECTATEUR PRIVILÉGIÉ.

. . . . . . Nimiùm vobis Romana propago
Visa potens, Superi, propria hæc si dona fuissent.
Ne, pueri, ne tanta animis assuescite bella.
Non Patriæ validas in viscera vertite vires.

. . . . . . O Dieux, si Rome eût pu jouir en paix du présent que vous lui aviez fait, elle vous auroit paru trop puissante. O mes fils, ne pensons plus au passé; cessez de déchirer les entrailles de votre Patrie, & d'employer vos forces à la détruire. Enéide. L. IV. 6.

A PARIS,

Chez MOMORO, Libraire, rue de la Harpe, N°. 160.

1789.

LES COUPONS,

OU

CONSIDÉRATIONS

SUR

LES AFFAIRES GÉNÉRALES.

PAR UN SPECTATEUR PRIVILÉGIÉ.

TOUT Citoyen ne ſauroit avoir le talent de bien écrire ; & dans cet ordre, ce n'eſt pas la ſurabondance des privilégiés qui nuit : mais tout Citoyen, quel qu'il ſoit, eſt repréſentant ; le ſtyle n'y fait rien. La maxime favorite de l'impoſture & du deſpotiſme, que *toute vérité n'eſt pas bonne à dire*, cette maxime conſacrée par la corruption générale, autant que par l'indulgence ſociale, reſte enfin ſuſpendue. Cacher la vérité qui pourroit être utile à ſon pays, dans ce moment-ci, ſeroit un crime ; & nous arrivons à cette vallée de Joſaphat, où chacun doit entendre ſon jugement.

Le temps presse plus qu'on ne croit; il règne depuis quelque temps une agitation sourde dans les esprits, qui mérite la plus grande attention; la fermentation s'étend de jour en jour dans ce vaste creuset qu'on appelle l'Europe, & il est impossible qu'il n'arrive pas incessamment quelque esclandre dans cette partie de notre planette. Que les Etats-Généraux se hâtent donc de donner à la France des bases solides, sur lesquelles elle puisse s'appuyer lorsque la commotion se fera sentir.

Dans l'entreprise d'un grand édifice, c'est un inconvénient bien fâcheux d'avoir à se défier de la plupart des Architectes qu'on est forcé d'employer; on doit être sûr qu'ils auront le plus grand intérêt que le bâtiment ne dure pas long-temps, & l'on doit prendre garde sur tout qu'ils ne s'occupent pas plus de la façade que des fondations.

Le plus mortel ennemi des Etats-Généraux, c'est l'Almanach-Royal; c'est là sur-tout qu'on trouve l'élite de ces personnages qui savent si bien qu'ils peuvent être heureux, grands & glorieux sans patrie, & qui sont convaincus qu'ils ne sont tout cela qu'en opprimant sans cesse leur patrie; ce sont ces

grands enfans qui l'ont jetée dans le précipice, & qui maintenant font leurs efforts pour écarter les mains fecourables qui voudroient l'en retirer. Semblables à cet homme célèbre dans la Bible, (heureufement qu'ils ne font pas fi forts) ils voudroient ébranler les colonnes du Temple, au rifque d'être ecrafés eux-mêmes fous les ruines de l'édifice. Vous les connoîtrez tous, car il ne s'en trouvera que trop dans l'Affemblée générale ; vous les reconnoîtrez au frémiffement qui s'empare d'eux, quand on les menace de toucher aux anciennes formes ; c'eft leur *Palladium*, c'eft par l'affiftance de cette vieille idole qu'ils fe flattent encore de mettre obftacle à cet ordre conftitutionnel qui va les dégrader. Ils ne ceffent de crier que la Nation n'a pas befoin d'être régénérée, qu'il y a eu de tout temps une conftitution, & qu'il ne s'agit que de la mettre en vigueur. Ils reffemblent à ce Fermier-Général, qui difoit dans une Affemblée de Corps : mais, Meffieurs, pourquoi innover ? ne fommes nous pas bien ? Il faut bien fe garder de difcuter avec eux ; ce font des *Habitudinaires* d'autorité, qui ne vivent que d'anciens erremens, & la liberté conftitutionnelle feroit leur fervitude. La raifon d'aujourd'hui

leur paroît une démence, & ils regardent la confiance réciproque, & sans exemple, qui se trouve actuellement entre le Souverain & son Peuple, comme une rebellion à leur autorité. Dévoués de tout temps, par goût & par principes, aux Ministres les plus pervers, dans ce moment-ci ils acheteroient la famine au poids de l'or (1). Ils se plaisent à répan-

(1) Depuis une quinzaine d'années, ils se sont mis à travailler sur les révoltes. Ils les ont perfectionnées à un tel point qu'ils peuvent les annoncer quinze jours avant la représentation, tout comme les pièces nouvelles. Les Amateurs s'en servirent dans le temps pour renverser l'inestimable Turgot. Sous le Ministère du Cardinal de Lom... ils se contentèrent d'en faire une parade; & le Gouvernement ne parut pas en prendre un grand ombrage. Encouragés par tant de succès, ils avoient entrepris, en dernier lieu, de soulever tout le Royaume, principalement la Capitale; leurs mesures étoient assez bien prises pour donner une pièce à grande décoration; mais le Gouvernement est sorti tout-à-coup de sa léthargie, & les a un peu étonnés. Sous le règne du Cardinal de Richelieu, les rebellions étoient assez fréquentes pour des raisons qui ne nous sont pas inconnues. Le Ministre ne s'amusoit point à annoncer qu'on seroit étonné, quand on apprendroit quels étoient les auteurs de ces rebellions: on en faisoit la recherche, & une fois découverts, ils étoient punis sans distinction de rang.

dre que ç'en eſt fait de la Monarchie, voyant arriver le moment où le privilége qu'ils avoient de ſe la diviſer, va leur être ravi. Aux approches de l'Aſſemblée générale, ils ont cru entendre une voix terrible, qui leur crioit : « C'eſt toi Paris qui es le chef du » Royaume, mais un chef trop capricieux » & trop gros ; tu as beſoin d'une ſaignée » pour te guérir, & pour délivrer tout l'Etat » de ta frénéſie (1) ». Il eſt temps, MM. des Etats, de détromper ces enfans gâtés du préjugé & de l'opinion, qui ont cru juſqu'à préſent que la dignité de l'homme étoit toute concentrée dans leur aſſociation ; ce monopole eſt trop humiliant pour la Commune. Soyez unis, ayez une volonté droite, & un caractère ferme, & vous pourrez être fiers à votre tour, ſans manquer aux égards que les loix ſociales accordent en tout pays aux perſonnes diſtinguées par leur place, par leur mérite, & même par leurs titres. Il faut être juſte, ſi l'on veut être fort. Vous devez vous attendre que tous ces mal-intentionnés, ces antinationaux que nous avons appelés *Habitudinaires* d'autorité, vont ſoutenir le ſiège

(1) Paroles d'Henri III.

en gens déſeſpérés, qu'ils vont mettre en œuvre juſqu'aux plus fades plaiſanteries, contre les Membres de l'Aſſemblée. Ils diſent déjà en parlant de conſtitution, qu'on a formé l'entrepriſe de faire une perruque avec les cheveux de Charles le Chauve; ils ne craignent pas de remuer les cendres de ce malheureux Prince, indignement dépoſé ſans être entendu, & ſes Sujets délivrés du ſerment de fidélité, par les Evêques de ſon temps, aſſemblés au Château d'Attigni. Les Hiſtoriens remarquent que ſon règne, qui fut celui des Evêques, fut l'époque de la décadence de la Maiſon Carlovingienne.

Il eſt vrai qu'à l'empreſſement que chacun a montré pour être élu, on ſeroit tenté de croire que la plupart ne ſe doutent pas ſeulement de la corvée à laquelle ils ſont appelés. Il eſt certain auſſi qu'il n'eſt pas dans l'humanité qu'une Aſſemblée nationale puiſſe-être compoſée précisément comme la raiſon & la choſe publique le demanderoient. Les gens ſages pour l'ordinaire ne font pas multitude; ils aiment le repos, ils ſont timides ou modeſtes, ils ont étudié les hommes, & ne ſe plaiſent pas trop à traiter avec eux; ils les plaignent, & ſe tiennent à l'écart: quand

même l'amour de leur pays les poufferoit dans la lice, quelles armes auroient-ils à opposer à la puiffance, aux richeffes & aux rufes de l'intrigue? De-là vient que quand il fort quelque chofe de grand de toutes ces Affemblées extraordinaires, les Obfervateurs font accoutumés à le ranger dans l'ordre du merveilleux.

Quoi qu'il en foit de la manière dont celle-ci aura été formée, les repréfentans ne doivent pas perdre de vue un feul inftant, qu'ils font appelés pour créer une patrie à la Nation Françoife, qui en vérité en vaut la peine. Leur deftinée eft originale au Continent, & l'on peut dire première en fon efpèce, nuls Etats-Généraux précédens ne s'étant jamais occupés des droits primitifs de l'homme, & n'ayant jamais eu un Roi citoyen à leur tête.

Il eft bien vrai qu'aux Etats de 1506 Louis XII fut proclamé Père du Peuple dans l'Affemblée; mais le Monarque & les Sujets fe livrèrent à une fcène réciproque d'attendriffement, la Nation ne penfa qu'à le remercier du bonheur dont il la faifoit jouir; elle oublia qu'il étoit mortel. Près de trois fiècles s'étoient écoulés depuis le règne atten-

driſſant de ce bon Roi ; ce beau Royaume ne formant jamais qu'un *ramaſſis* d'hommes étrangers à tout ſentiment patriotique, lorſque la France a vu renaître ce Père du Peuple dans la perſonne de Louis XVI. Sa bonté, ſon équité, ſon amour pour la juſtice, les lumières d'un Frère véritablement François, & enfin la malice des circonſtances, lui ont appris qu'il falloit néceſſairement de nouvelles formes à ſon pays, pour contenir les opprimans & les opprimés. Aux termes où nous en ſommes avec nos voiſins & avec nous-mêmes, il n'eſt pas queſtion ſeulement de vaines doléances, de Règlemens ſans exécution, de remèdes momentanés; il faut couper la racine du mal; il faut à la Nation un contrat ſocial, ſous toutes les garanties qu'il ſera poſſible à la prudence humaine d'imaginer. Il ne ſauroit y avoir de précaution de trop à cet égard; & c'eſt ici le moment de rappeler à la Nation les dernières paroles d'un Normand : « Mon fils, fais » en ſorte que tout le monde ſe fie à toi, » mais toi ne te fie à perſonne ». La garantie fondamentale qui doit être regardée comme une eſpèce de chartre éternelle, ne peut ſe trouver que dans les Provinces réduites

toutes en Pays d'Etats, avec le plus d'uniformité qu'il fera poffible, & dans la perception des contributions attribuées irrévocablement à la Nation. La plus profonde abfurdité dans laquelle elle pourroit tomber, ce feroit de fe charger de la dette nationale, fans être chargée de la perception; jamais elle ne pourra favoir ce qu'elle peut & ce qu'elle doit payer, fi elle n'eft pas maîtreffe de la perception: celui qui perçoit fe rendra infailliblement maître de l'Impôt.

Ce ne feront pas les bons Règlemens qui feront difficiles à faire; le fort de l'attention doit porter fur la folidité de la caution, & fur l'efficacité de l'obfervance. Toute la magie de la conftitution doit fe trouver dans cet article: s'il eft manqué, on peut affurer qu'en moins de quatre mois, après la tenue de l'Affemblée générale, la Nation ne fera pas plus avancée que fi fes Députés avoient paffé leur temps à étriller le cheval de bronze, & nous aurons de plus les troubles & les divifions, les haines & les vengeances.

Sous le Roi Jean, les Etats-Généraux établirent une capitation générale fur tous les Sujets, fans excepter même les Princes & les Prélats; cette impofition devoit être propor-

tionnée aux biens, précisément comme aujourd'hui; elle fut éludée. Aux fameux Etats de Tours, & au commencement du règne de Charles VIII, il fut unanimement arrêté que les Etats seroient rassemblés deux ans après; ils ne le furent pas, quoiqu'ils n'eussent accordé la contribution que pour deux ans, & sous la condition expresse qu'on fixeroit jusqu'au lieu de la future Assemblée. Il faut dire la vérité, on se moqua d'eux. Ceci mérite un peu l'attention de la France actuelle; qu'elle y prenne bien garde, jamais il ne se présentera pour elle une occasion plus prospère; jamais la Nation n'aura une plus grande *masse* de volontés. Quel moment! douze cents François, l'élite présumée de la Nation, qui vont prononcer sur les destinées de leurs contemporains, & sur celle de leur postérité! quelle époque mémorable, amenée par la folie & par le désordre! Mais si ce même désordre, si cette même folie parviennent à établir encore leur empire dans cette auguste Assemblée, c'en est fait à jamais de cette belle contrée. Seroit-il possible que la Patrie eût pu nourrir dans son sein des enfans assez dénaturés pour trahir une si belle circonstance? Puisse le nom de ces intrus, si malheureu-

ſement il s'en trouve, être dévoué au fléau de l'exécration publique, juſqu'aux races les plus réculées: délaiſſés au milieu des leurs, qu'ils puiſſent traîner des jours d'angoiſſe dans la débauche, & le libertinage de leur intérêt particulier.

Meſſieurs de la Commune, ſi vous n'êtes pas joués par les Privilégiés, ſi leurs offres de payer proportionnellement ſont ſincères; s'ils ne comptent pas ſur la diviſion, & peut-être ſur la diſſolution des Etats, au riſque des événemens les plus déſaſtreux pour eux-mêmes; s'ils n'eſpèrent point de pouvoir éluder leurs offres après la tenue, ainſi qu'ils l'ont fait par le paſſé; en un mot, s'ils agiſſent loyalement, on peut vous garantir qu'ils ſeront plus ardens promoteurs que vous ne pourriez l'être de cette conſtitution nationale que vous ſollicitez. Une fois convaincus de la néceſſité de payer comme vous, il faut qu'ils le ſoient de la néceſſité d'arrêter le pouvoir qui ne manqueroit pas dans la ſuite de les faire payer arbitrairement. Il ne faut pas s'imaginer qu'ils ſoient fous: prenez-y bien garde, ſi vous voyez que le plus grand nombre des Privilégiés s'oppoſent à un contrat ſocial bien garanti, tenez-vous pour aſſurés qu'ils vous

jouent, & qu'ils ne cherchent qu'à vous amuſer tout le temps de l'Aſſemblée, & à vous mettre encore ſur le dos le fardeau de la dette nationale. Quelques offres, quelques promeſſes qu'ils vous faſſent, s'ils ne ſont pas les premiers à travailler aux baſes de la conſtitution la plus ſolide, ſouvenez-vous que cette Aſſemblée ſolemnelle, cette opinion publique tant vantée, & ce beau ſiècle de lumières, ne ſerviront qu'à parer leur nouveau triomphe.

On s'eſt enthouſiaſmé, & avec raiſon, ſur la démarche patriotique du premier Prince-du-ſang; on a vu que c'étoit le réſultat d'un eſprit juſte & conſéquent; ſon raiſonnement a été tout ſimple : Je ſuis Prince-du-Sang, je ſuis le plus grand Propriétaire du Royaume; il eſt clair que j'aimerois autant ne point payer deux cents mille écus par an; mais puiſqu'il faut faire ce ſacrifice à la Nation, je veux du moins tâcher de devenir grand ſeigneur. Or, je ne ſerai jamais qu'un eſclave décoré, tant que je n'aurai point la certitude de coucher dans mon Palais, tant qu'un Miniſtre qui, le plus ſouvent, ne ſera qu'un miſérable à mes yeux, aura cependant le crédit de me faire exiler, pour me réduire enſuite à l'hu-

miliation de négocier avec lui, peut-être avec ſon ſubalterne ou avec ſon complaiſant. Juſqu'à ce jour, les entrepriſes m'ont ſauvé de l'ennui, ce triſte, mais fidèle compagnon des Princes. Je ne ſerois pas fâché maintenant de m'amuſer un peu à m'immortaliſer. La Nation Françoiſe, preſque tombée en décrépitude, paroît vouloir prendre de l'énergie; mon nom lui fut toujours cher. Si j'allois lui aider à ſe reſtaurer, non en ma qualité de Prince, mais en celle de Citoyen, cette nouveauté pourroit être piquante. Mon Bibliothécaire prétend que, depuis le temps des Druides juſqu'à nous, on n'a pas ceſſé d'éprouver la ſomme de maux que la Nation étoit capable de porter; il ſeroit encore temps d'éprouver quelle ſomme de biens elle eſt capable de produire. Eſſayons, ne fût-ce que par curioſité; l'expérience ſera peut-être jolie.

Le Prince eſt obſervateur; il n'aura pas manqué de ſe dire : j'ai toutes les données poſſibles, pour être bien aſſuré qu'il n'y a de véritablement grands Seigneurs qu'en Angleterre (1); que c'eſt là ſeulement, que

(1) Il n'y a tout au plus de grands Seigneurs en

la Nobleſſe a des droits, au-lieu de prétentions Je ſais de plus que, dans ce pays de liberté, c'eſt la Nobleſſe qui occupe les places & les principales dignités, & que le Roi a le ſingulier avantage d'être tout-puiſſant, ſans avoir l'embarras d'être abſolu. Voilà, ſans doute, le raiſonnement qu'il a dû faire, en ſuppoſant toujours la ſincérité de l'abandon des deux cents mille écus. Il n'eſt pas de privilégié dans le Royaume, s'il a du ſens, qui ne doive raiſonner de même.

Le Prince patriote dont nous venons de parler, n'eſt pas le ſeul qui a mérité de la Nation. Les Communes ont les plus grandes obligations à ceux des Ordres du Clergé & de la Nobleſſe, qui ont penſé qu'il ſeroit plus beau de ſe montrer bon François, que de batailler pour des prétendus priviléges qui diſparoiſſent toujours aux yeux de la raiſon. Ils ont eu le bon eſprit de ſentir qu'il ne pouvoit y avoir de Nobles véritablement libres, que dans les Pays où règne une Conſtitution ſtable & permanente. L'Hiſtoire a célébré les Barons du règne de Jean

---

France que les premiers Préſidens, les Préſidens à Mortier, les Procureurs-généraux & les Intendans.

Sans-Terre, qui, plus avisés que par-tout ailleurs, se déclarèrent les protecteurs de la Commune, & devinrent les anges tutélaires de leur patrie. Sans remonter si haut, n'avons-nous pas vu, de nos jours, cette brave Noblesse Françoise passer les mers à l'envi, pour aller au secours de l'étendart de la liberté? Qui oseroit leur contester une bonne part, sinon dans le profit, du moins dans le succès? & cette même Noblesse feroit moins aud'hui pour son Pays, qu'elle n'a fait, il y a dix ans, pour une terre étrangère? C'est impossible; elle a trop de lumières, elle est trop généreuse, elle aime trop à se signaler; elle n'ignore point que les graces ne pourront jamais tomber que sur ceux qui entourent le Monarque, & qu'il ne sauroit être entouré que de sa Noblesse; elle sera toujours la première à jouir de la gloire, des distinctions & de la prospérité de la Nation; ce qui est un peu plus noble, que de profiter des profusions & des désordres d'un Ministère insensé ou stupide, mais toujours orageux, qui ne sait que disgracier, exiler ou enfermer, au gré de ses caprices.

On assure que le haut Clergé se prépare à déployer les plus fortes oppositions. Si cela

arrive, on pourra croire que ce Corps chancelant aura été conſeillé par ſon orgueil, plutôt que par ſes véritables intérêts. MM. du Clergé, écoutez un petit compagnon qui n'a aucun intérêt de vous aimer ni de vous haïr, mais qui pourroit bien avoir réfléchi plus que vous, ſur la poſture où vous vous trouvez. Il n'eſt point de voyant dans le Conſeil, qui ne ſoit perſuadé qu'en moins de cinquante ans vous ſerez penſionnés. En parlant de dette nationale, un Anglois diſoit en dernier lieu, & en bonne compagnie, que la France avoit une reſſource qui manquoit aux Anglois, parce qu'ils l'ont uſée: *les biens du Clergé*. Le jour que le Gouvernement voudra prendre cette poire pour la ſoif, il y auroit à parier que le Clergé ſe trouveroit fort heureux de pouvoir ſe mettre à couvert ſous une bonne Conſtitution nationale. Dans la Conſtitution actuelle, le jour où il ſe trouvera dans un petit village, qu'on appelle Verſailles, deux hommes d'une volonté ferme & d'un caractère réſolu; ce jour-là, le Clergé ſera réduit, & ces deux hommes, que nous appellerons le Roi & ſon Miniſtre, ſe ſerviront du Parlement contre le Clergé, ainſi qu'on l'a déjà fait contre

les

les Jésuites. On ne sauroit en donner d'exemple plus frappant que ce qui se passe actuellement dans les Etats de l'Empereur. Donc, il y aura un grand *Deficit* de cervelle dans l'ordre du Clergé, s'il ne fait pas tous ses efforts pour avoir un contrat constitutionnel & bien national. Ce n'est pas tout : le gaspillage de Versailles & la corruption générale sont les plus cruels ennemis du Clergé; le gouffre engloutiroit non-seulement les biens de cet Ordre, mais encore les revenus de toute l'Europe, qu'en moins de dix ans il seroit à sec. Or, ces deux fléaux ne sauroient être réprimés que par une bonne Constitution; donc le Clergé tomberoit en démence, s'il alloit s'y opposer, & on ne manqueroit pas de lui appliquer les paroles d'Isaïe : *C'est vous qui avez préparé le verjus ; vous en aurez les dents agacées.* » Disons tout, mais de sang-froid & sans colère : c'est pour la Patrie que nous discutons. Le haut Clergé est mal voulu du corps de la Nation; en tout il affecte trop de faire bande à part; ses grandes richesses & l'usage qu'il en fait, sont un scandale public, & leurs dettes y mettent le comble; ils ne sait jamais garder de juste milieu : il est avare, ou dissipa-

teur. Les deux tiers & demi, ſortis du Périgord, de la Gaſcogne, du Dauphiné, de la Bretagne, ou de toute autre Province, n'avoient pas vingt-cinq louis de rente de leur patrimoine. Devenus Evêques, ils ſe trouvent ſurpris de cette grande fortune, & ils en contractent l'arrogance des gens parvenus ſubitement. S'ils paroiſſent aux Etats-Généraux avec des diſpoſitions dominantes, ils acheveront d'indiſpoſer la Nation; & ils ſe trouveront enveloppés d'ennemis d'autant plus aigris, que le haut Clergé n'a jamais été avare de mépris envers eux.

Meſſieurs, avez-vous ſongé quelquefois que, dans la Nation Gallicane, il y a actuellement preſque autant d'Imprimeurs que de Pâtiſſiers; que ces braves gens nous apprennent fort bien que, dans les ſix premiers ſiècles, les dîmes ne furent jamais données à l'Egliſe, & qu'on ne donnoit aux Miniſtres des autels, que des offrandes & des oblations; que, du temps de Conſtantin, on leur accorda des domaines; mais nulle part il n'eſt fait mention des dîmes; qu'elles ne furent d'abord qu'une impoſition volontaire? Saint-Auguſtin la recommande comme une œuvre de charité; le Concile de Tours la propoſe à tous les

François sous la même idée; & enfin, le second de Mâcon en fit une obligation. Ces braves gens nous apprennent que la Nation ne fut nullement consultée; & si le Roi de France n'a pas le droit de faire passer un impôt sans le consentement de la Nation, une assemblée de Prêtres, sujets de ce Roi, l'aura sans doute bien moins Cet impôt est si injustement départi, que les Citadins dont la fortune est en contrats, dans le commerce ou dans leur porte-feuille, en sont tout-à-fait exempts; qu'il tombe dans toute sa rigueur sur les malheureux habitans de la campagne; sur cette classe laborieuse & productive; il est plus désastreux pour eux que la Gabelle. Tel canton fertile du Languedoc, ou de la Gascogne, paye au moins autant pour la Dîme, que pour les impositions Royales; & la Classe agricole ne se relevera jamais, & restera constamment languissante, tant qu'il lui faudra prendre sur son nécessaire, pour alimenter deux Souverains aussi chers que la Royauté & le Clergé. Vénérables Pasteurs, Pontifes de charité, convenez que c'est une cruelle destinée que celle des gens de la campagne : condamnés au travail le plus pénible & le plus ingrat, toujours en crainte sur

l'inclémence des saisons, pour surcroît de calamité, il n'est point de classe de Citoyens qui ne se croye porteur du droit de les dévorer ; tristes & machinalement pensifs, ils voient arriver, tous les ans, un gros décimateur, un Moine vermeil, qui arrache sans quartier la dixième livre du pain des mains de leur malheureuse progéniture, parce que les Pères de Mâcon l'ont ordonné ainsi. Que n'ordonnèrent-ils du moins que cet escamotage, revêtu depuis du titre de prescription, ne tourneroit qu'au profit des Ministres nécessaires au culte reçu? Quarante mille Curés, dévoués aux tribulations & aux sollicitudes du Ministère, ont moins de revenus à eux tous, que vingt mille individus de toute robe & de toute couleur, qui ont renoncé à l'Etat pour l'Eglise, & qui ne sont d'aucune utilité à l'Eglise ; ils ressemblent à ce Colytée du Levant, espèce de baguenaudier, qui ne rapporte ni fleur ni fruit. Qu'on les laisse jouir paisiblement, car il ne faut rien déchirer tant qu'on pourra, mais qu'on ne leur donne point de successeur ; que les Evêques, dont plus de moitié se dispensent de la résidence, soient réduits insensiblement, & à mesure quils mourront, au nombre de soixante & douze ; qu'on leur

aſſigne, de la manière la plus conſtitutionnelle, cinquante ou ſoixante mille livres à chacun: la contribution payée par tête de diocéſain, ne paſſeroit pas quatre ſous, une fois payés, pour chaque individu, la population de la France étant évaluée à vingt-trois millions d'habitans. On réduiroit de même les Chanoines de la Cathédrale à moitié; ils ſeroient tous du Diocèſe, tous Gentilshommes, & tous ſeroient grands Vicaires de l'Evêque, ſeul moyen de rendre les Chanoines utiles à quelque choſe. Ils ne chanteroient l'office que les jours de fêtes. On établiroit trois diſtricts dans chaque Diocèſe, pareils à celui de Pontoiſe. Les trois Sujets chargés d'y veiller, ſeroient pris parmi les Chanoines, mais au concours; ils feroient là leur noviciat d'Evêque, & à la vacance du Siége, leur nom ſeroit envoyé au Roi, qui en nommeroit un. Qu'importeroit à Sa Majeſté de nommer ſur la préſentation du Diocèſe, ou ſur celle du Miniſtre de la Feuille? Ce ſeroit une manière de rendre aux Fidèles, ſans nul embarras, ce droit d'élection fondé ſur toutes les anciennes conſtitutions, & qui fut, de tout temps, ſi cher à la France. Il eſt certain que ce projet reſſemblera d'abord à l'idée creuſe

d'un échappé de Charenton ; mais on peut défier tous les économiſtes de l'Univers d'aller au ſecours de l'Agriculture, de cette grande Manufacture, mère de toutes les autres, d'une manière plus efficace. Quelle différence pour un Agriculteur, pour ces gros laboureurs, qui ſe trouvent en ſi grand nombre dans les Provinces éloignées de la Capitale ? Leurs familles ſont composées de dix à douze perſonnes, en y comprenant les ſujets employés à l'exploitation de leur petit patrimoine : tel qui paye pour la dîme la valeur de ſix, huit, dix ou douze louis, en ſeroit quitte pour un petit écu, au grand profit de l'Agriculture, & par contre-coup à celui de l'Etat.

Les Evêques s'accoutumeroient à réſider ; ils deviendroient Citoyens ; en un mot, ils reprendroient la véritable dignité dont cet Ordre reſpectable eſt ſuſceptible. Ils ſeroient Evêques de l'Egliſe Gallicane, au-lieu qu'ils ne ſont que des Evêques de Cour, des Spéculateurs d'affaires & de bénéfices. C'eſt une belle & bien ſuperbe Magiſtrature, que celle d'un Evêque fidèle à ſon état ! & il faut convenir qu'il n'eſt pas de plus bel empire que celui d'un Prélat affable, réſident dans ſon Diocèſe ; on peut en appeler à ceux qui ont

le bon goût de ſoigner leur conſcience & de ſe livrer à cette douce royauté. Car il ne faut pas s'imaginer qu'ils ayent tous renoncé aux bons principes ; il s'en faut bien : le Gévaudan conſerve encore le ſouvenir d'un Choiſeul, Evêque de Mende : la mémoire d'un Armand de Caſtries, d'un Dominique de la Rochefoucault, ſera toujours chère au Pays d'Albigeois : le Languedoc parle encore avec attendriſſement du bon & de l'aimable Crillon ; & le dernier Evêque de Nîmes, Bec-de-Lièvre, a été regretté des Proteſtans comme des Catholiques de ſon Diocèſe. Les Evêques ſont ſi déplacés à Paris & à Verſailles, ils ſeroient en ſi belle poſture dans leur Diocèſe, qu'en vérité il faut qu'ils manquent de goût pour n'y point réſider !

MM. des Communes, quoi qu'il en ſoit, ralliez-vous toujours, non-ſeulement à Louis XVI, mais au Roi, comme à votre chef unique & Protecteur naturel ; & n'oubliez jamais que le deſpotiſme le plus redoutable pour vous, c'eſt le deſpotiſme légal & ariſtocratique. Vous ſerez toujours loin du deſpotiſme royal : le deſpotiſme légal vous preſſeroit dans tous les détails de votre vie. Le deſpotiſme royal peut n'être que momen-

tané ; le despotisme aristocratique prend toujours de nouvelles forces avec le temps, & vous opprime sous prétexte de vous secourir ; il vous opprime à l'abri des loix. Ne vous montrez pas si sévères sur la prérogative royale, & songez que vous devez ôter au Roi toute tentation de venir dans la suite attaquer cette Constitution qui peut seule le sauver des entreprises momentanées des mal-intentionnés. Soyez sûrs que leurs vues sont plus vastes qu'on ne-pense, & tant pis pour ceux qui ne voient pas la ressemblance de ce qui se passe à Stockolm, avec ce qui se passe actuellement à Paris. Evitez tout désordre; ce seroit fournir des armes aux mal-intentionnés; souvenez-vous que ce n'est qu'à la faveur des troubles qu'ils sont parvenus de tout temps à consolider leurs prétentions : ils ne manqueront pas de vous en fournir l'occasion ; fuyez-la comme le feu ; opposez la raison à l'orgueil. Voulez-vous les déconcerter à coup-sûr ? Montrez une résistance froide, constante & uniforme. Vous tenez une circonstance créatrice, mais ce n'est que par un fil ; si l'effervescence s'en mêloit, vous la verriez se dissiper comme un souffle. On sent bien que vous êtes dans une espèce de

Carnaval depuis près de dix-huit mois, & qu'il n'y a pas eu d'homme en place, à qui vous n'ayez été dire ſous le nez : *Je te connois, beau maſque*; mais ſongez que vous ne tenez rien encore, & que ſi malheureuſement vous veniez à manquer votre coup, vous ſeriez pires qu'en Pologne, où depuis longtemps la Bourgeoiſie a perdu le droit d'envoyer des Députés à la Diète, & où le plus grand nombre de payſans eſt encore actuellement ſerf, & le Roi ſans pouvoir ni autorité. Comment pardonneroit-on aux bœufs d'avoir témoigné qu'ils s'appercevoient qu'ils avoient des cornes? Ils appeſantiroient le joug, & ne manqueroient point de vous dire, comme à M. de Pourceaugnac : « Nous ſavons » mieux que vous comment vous vous por- » tez, & nous ſommes Médecins qui voyons » clair votre conſtitution ». Et puis ils vous détacheroient leurs mataſſins qui viendroient encore chanter à vos oreilles : « Piglia lo ſu » ſignor Mon ſu, Piglia lo ſu queſto ſervi- » ziale ».

Traitez dans le plus grand détail & avec les plus grandes précautions l'article des Régences & des minorités. Ce fut-là de tous temps le triomphe des priviléges ariſtocrati-

ques, qui gâtent tout dans notre Monarchie. Cet article vous importe beaucoup plus que vous ne pourriez penser ; il eſt de la plus grande importance, non-ſeulement pour votre repos, mais pour celui de votre poſtérité ; ſongez que dans les ſeuls neuf derniers règnes, il y en a eu cinq preſque toutes marquées par des diſcordes inteſtines qui ſemèrent la déſolation dans toute la France. On ne penſe pas que les Députés puiſſent regarder les troubles comme paſſés de mode : partant qu'ils faſſent une bonne loi ſur cet objet, bien préciſe, bien claire, bien fondamentale, & ſur-tout bien garantie. La branche régnante doit vous ſoutenir à cet égard : elle y a autant d'intérêt que vous.

L'accident funeſte arrivé de nos jours au Roi d'Angleterre, eſt à la vérité beaucoup plus rare que les minorités ; mais l'exemple de notre infortuné Charles VI, les malheurs ſans nombre que nos pères eurent à ſouffrir ſous ce règne déſaſtreux, ſont plus que ſuffiſans pour inviter les Députés à donner un moment d'attention à un événement dont la triſte poſſibilité ne ſe trouve que trop dans la fragilité humaine. On peut aller plus loin : elle ſe trouve, cette poſſibilité, dans la per-

verſité des hommes ; les intrigans par état, les courtiſans de nos contrées ſont ſi habiles au jeu, ils ſavent ſi bien lier leur partie, qu'ils ſeroient capables dans certaines circonſtances de faire paſſer pour imbécille le Prince qui auroit le ſens le plus droit. Il eſt donc important pour la Nation de ſavoir ce que deviendroit le pouvoir en pareil cas ; il eſt important pour elle de le fixer d'une manière fondamentale & toujours bien garantie. On ne ſauroit trop prendre de précaution contre l'anarchie, dans un pays qu'on a fait fourmiller de Nobles.

Les torts du Gouvernement, les abus des Puiſſances intermédiaires, & l'aſcendant qu'on a laiſſé prendre aux intérêts particuliers, ont jeté la Nation dans l'anarchie. Elle eſt aſſemblée par le moyen de ſes Députés, pour tirer le Royaume de cette poſition, la plus funeſte de toutes. Si la puiſſance de la Nation aſſemblée de concert avec ſon Chef, doit s'étendre par-tout, ſi elle doit pénétrer le Royaume, comme la puiſſance céleſte pénètre l'Univers, ſi tout autre pouvoir doit ſe taire devant elle ; il eſt temps de la développer, cette puiſſance, dans toute ſa plénitude : plus les mal-intentionnés s'appliqueront à jeter le ridicule, & à verſer le mépris ſur cette auguſte Aſſemblée, plus

elle eſt intéreſſée à arrêter de la manière la plus ſolemnelle & la plus fondamentale; 1°. que tout Particulier, tout Corps qui proteſteroit auprès de quelque puiſſance intermédiaire que ce ſoit, ſur ce qui pourroit être arrêté aux Etats-Généraux, ſeront regardés comme rebelles à la Nation. 2°. Que la prétention de ſupériorité qu'on a voulu attribuer à certains Corps intermédiaires ſur les Etats-Généraux, ſera regardée comme abſurde, riſible, & cependant contraire à l'autorité Royale, & aux droits de la Nation. 3°. Qu'aucun Corps intermédiaire n'aura le droit de ſe mêler des affaires traitées aux Etats-Généraux, moins encore de proteſter ou de recevoir des proteſtations contre ce qui ſeroit arrêté à l'Aſſemblée. 4°. Que ce ſeroit un attentat contre la Nation, ſi un Corps intermédiaire quelconque oſoit caſſer & annuller après la tenue, ce qui auroit été arrêté aux Etats-Généraux: que la Nation y prenne bien garde, on ſeroit bien capable de lui faire eſſuyer cet affront.

Celui qui entreprendroit dans ce moment-ci de plaider en faveur des lettres-de-cachet, devroit s'attendre à coup sûr que ſa doctrine paroîtroit fort étrange: on ſe contentera donc

d'avancer que les Communes commettroient une imprudence capitale, ſi elles alloient ſolliciter l'abolition des lettres-de-cachet avant d'avoir la certitude d'une conſtitution avec toutes ſes garanties. Qu'elles ſe ſouviennent & qu'elles n'oublient jamais que les lettres-de-cachet ſont la ſeule arme de la Royauté contre les entrepriſes des Ariſtocrates. Une fois que les Habitudinaires d'autorité s'en trouveroient débarraſſés, on les verroit bien vîte les maîtres du logis. Il eſt bien entendu qu'un contrat ſocial, une conſtitution ſage & modérée, ne ſauroit s'allier avec des lettres-de-cachet ; mais on voudroit bien conſerver les anciennes formes, & n'abolir que les lettres, c'eſt-à-dire accroître l'autorité d'un côté, & de l'autre anéantir celle du Roi. Il n'y a pas de milieu : tant que les puiſſances intermédiaires ſeront conſtituées comme elles le ſont en France, le Roi ne ſauroit garantir ſon autorité que par une conſtitution nationale, qui n'exiſte pas encore, il s'en faut bien, ou par des lettres-de-cachet. Voici une aſſertion qui paroîtra bien plus étrange : on pourroit défier le Roi de France, eût-il quatre fois plus de puiſſance qu'il n'en a, de jamais parvenir à faire faire le procès à ſon Parlement, quand

même ce Corps ſe mettroit en état de rebellion. Cette ſuppoſition ne peut avoir rien d'offenſant, tant elle ſe trouve en oppoſition avec les principes de fidélité que ce Corps a toujours profeſſés! Elle prouve ſeulement que la prérogative Royale doit avoir une défenſe toute prête au beſoin; & tel qui ne craint pas de l'affermir, ne croira jamais avoir la reſpiration libre, tant qu'il aura à redouter, ou le deſpotiſme Royal ou le deſpotiſme légal. Point de ſalut hors d'une bonne conſtitution. Point de ſalut, ni pour la Nobleſſe, ni pour le Clergé, ni pour le Tiers, ni pour le Roi, ni pour les mal-intentionnés. Quand les Romains eurent attiré dans la Capitale tout l'argent de l'univers, ils ſe livrèrent à toutes les ſottiſes & à toutes les platitudes du luxe & de la débauche; ils tombèrent dans l'anarchie, & ſe battirent entr'eux à qui attraperoit le plus de cet argent, & à qui en donneroit le moins. Les plus intéreſſés au gaſpillage de la République ſe partagèrent en différens partis; ils mirent tout en œuvre pour exciter des troubles; ils ſe ſervirent de leur argent & de leurs ſubalternes pour ſéduire la multitude; ſous l'appât du gain ils parvinrent à l'égarer au point de lui faire piller

& faccager les maifons des particuliers. Les fauteurs de tous ces défordres étoient connus, chacun les défignoit, l'indignation des Citoyens étoit générale, on les regardoit comme des traîtres à leur Patrie, ennemis plus dangereux, du moins plus mal-intentionnés que les Daces, les Garamantes, & que tous les Peuples de l'Afrique; mais la corruption & l'argent étoient plus forts que les loix. Si les Romains avoient eu à cette époque un Corps revêtu de tous les droits & de tout le pouvoir de la République, ce Corps auroit développé la plénitude de fa puiffance; les rebelles & les traîtres à leur Patrie auroient été démafqués, & les Romains n'auroient pas été affligés par cette guerre fociale, qui fuivit de près les défordres de la multitude; en un mot la République ne feroit pas tombée dans les horreurs de ces guerres civiles qui la détruifirent de fond en comble. Il ne manqua pas alors de Citoyens d'un efprit calme & défintéreffé qui les avertirent de l'orage qui fe formoit, ou plutôt du danger qui les menaçoit; mais les paffions ne favent ni écouter ni raifonner; & les hommes en général ont l'ame fi petite, fi étroite, qu'ils aiment mieux foigner leur orgueil que le repos public; on

n'a jamais fini avec eux ; sans cesse ils vous font passer de la pitié à la colère.

Les deux articles qui doivent principalement occuper les Etats-Généraux, sont la dette nationale, & la nouvelle & indispensable constitution qu'on donnera aux Tribunaux supérieurs : le premier importe grandement à toute la Nation ; l'autre regarde singulièrement le Tiers-Etat. Les Parlemens ont arrêté entr'eux qu'on feroit des preuves à l'avenir pour être reçu dans leurs Corps ; cette démarche annonce qu'ils ne veulent avoir rien de commun avec le Tiers-Etat. Depuis cet arrêté, on a vu éclater dans tout le Royaume une grande division entre les Privilégiés & le Tiers-Etat. A présent, Messieurs des Communes, écoutez ; ceci vous regarde, écoutez & tremblez. Vous êtes en grande division avec les Privilégiés, & une classe formidable de ces Privilégiés tient en son pouvoir vos biens, votre vie, votre honneur & votre repos, & celui de tous les vôtres ; elle tient tout cela sous l'autorité des loix qu'elle a le droit d'interpréter ; elle n'est responsable d'aucun de ses jugemens, sauf à casser l'Arrêt, & à réhabiliter la mémoire, s'il se trouve que le pendu étoit innocent. Ecoutez toujours. Dans la partie

tie qui intéresse le plus la sûreté des Citoyens, en matière criminelle tout est caché, les interrogatoires, les informations, la confrontation, le récolement, les conclusions de la partie publique, c'est l'usage comme au Tribunal redoutable de l'Inquisition...... & vous ne réclameriez pas de toutes vos forces contre un asservissement qui vous met de niveau avec les paysans de la Pologne? Si le Parlement est maintenant dans sa constitution actuelle, il n'existera point dans toute la plaine du Cap, un attelier plus asservi que ne le sera la Commune en France, d'après les divisions qui viennent de s'élever entr'elles & les Privilégiés. C'est une semence de haine & de vengeance pour quatre générations. De bonne-foi, les Parlemens ne sont plus compétens que pour juger la Noblesse & le Clergé ; ils se sont montrés par-tout avec trop de partialité contre le Tiers-Etat. Les Magistrats actuels eux-mêmes sont trop bien appris, ils connoissent trop les usages pratiqués dans la bonne compagnie, pour vouloir se porter pour juges & parties dans toutes les affaires qui surviendroient entre les roturiers & les Privilégiés. Il n'est plus possible de s'abuser, la corruption est générale, tout est

divisé en partis & en intérêt partitulier; il est démontré qu'il ne peut rester aucune sorte d'équilibre dans la distribution de la Justice, si les Parlemens ne sont pas composés dans la même proportion que les États-Généraux. Si le Corps de la Nation n'est pas convaincu de cette vérité, son esclavage est complet, ainsi que son *déficit* de cervelle. La considération de la dette nationale n'est rien en comparaison de celle-ci. — Cet apperçu sur les Parlemens n'attaque que leur constitution; il est si peu injurieux pour les Magistrats actuels, que si cette constitution n'est point changée, la Nation ne pourroit que perdre à avoir pour Magistrats tout autre Privilégié qu'eux; on veut dire seulement que dans les circonstances présentes, le droit sacré de la défense naturelle crie à haute voix que la Commune ne peut plus confier exclusivement son bien, sa vie, son honneur & son repos, à des Privilégiés avec lesquels elle est en guerre ouverte; guerre d'orgueil & d'intérêt sourde à tout arbitrage. Terminons ces réflexions par une petite prophétie dont on pourra prendre date. — La constitution actuelle du Parlement est l'ennemie naturelle de la *périodicité* des Etats-Généraux; elle est

l'ennemie des Etats Provinciaux. Si la constitution actuelle du Parlement subsiste telle qu'elle est, les Etats Généraux de 1789 seront les premiers & les derniers du règne de Louis XVI ; & la Nation Françoise deviendra encore le jouet de toute l'Europe.

Je ne suis point illuminé, les principes de sédition ne furent jamais les miens en aucun genre ; j'aime mon pays, mon Roi, je plains les hommes, je redoute la servitude, mais sur-tout la servitude légale, & je n'ai jamais craint que ma conscience & mes amis, il ne me reste plus que quatre jours à vivre, & on m'assure que cette génération qui commencè, aura plus d'énergie que nous : si elle pouvoit me faire mourir sur une terre libre, & que cette terre fût ma patrie, mon dernier regard seroit un regard d'attendrissement sur elle. Mais qu'elle y prenne bien garde. Si la Noblesse & le haut Clergé l'emportent sur l'autorité Royale ; si dans l'état actuel des choses, ils trouvent les moyens de se soustraire encore à une contribution proportionnelle, c'en est fait de la Monarchie ; on peut regarder l'aristocratie comme prononcée du moins par le fait. Si la Famille royale, si les Princes du Sang n'emploient pas tous leurs efforts pour

établir cette contribution égale & proportionelle, ils n'entèndent rien à leurs intérêts, ils s'abusent, ou on les trompe.

» Quod enim omnibus simul leve onus est, » si multi se subtrahunt, cæteris grave, imò » intolerabile erit. Ad tollendam ergo justam » querimoniam, quietis publicæ interest, & » per consequens ad Officium pertinet im- » perantium, ut onera publica æqualiter fe- » rantur ». Ce qui n'est qu'un fardeau léger quand il est porté en commun, devient non. seulement lourd, mais même insupportable, quand un grand nombre trouve le moyen de s'y soustraire : partant, pour ôter tout sujet de plainte, il est de l'intérêt du repos public, & par conséquent du devoir de ceux qui gouvernent l'Etat, de prescrire que les charges publiques soient portées dans la plus juste égalité possible. Hobbes, *de Cive*, cap. XIII *de Imperio.* Telle doit être la devise de la France.

POUVOIRS INTERMÉDIAIRES.

SANS le pouvoir du Clergé, dit M...., où en feroit l'Efpagne & le Portugal depuis la perte de leurs loix ?... Ils en feroient où ils en font, & ils auroient de moins le defpotifme du Clergé, pire que l'arbitraire de la Royauté. Et où en eft la France avec tous fes beaux pouvoirs intermédiaires ? en eft-elle moins dans le précipice ? & s'ils fe réuniffent, croiroit-on de bonne-foi que ce fût pour l'en retirer ? Ne pourroit-on pas appliquer à la France les paroles de ce Roi magnanime qui cherchoit à brifer le joug de ces fiers Romains: *Tes plus grands ennemis, Rome, font à tes portes.* De bonne-foi, peuvent-ils fe perfuader, leur intérêt à part, que la France n'ait pas été gouvernée jufqu'à préfent au rebours du fens commun ? Que peuvent faire à ce beau Royaume l'intérêt & l'orgueil de cinq

à ſix mille roitelets, en comparaiſon de vingt millions d'habitans ?

Les Puiſſances intermédiaires s'appliquent dans ce moment à inſpirer des alarmes au Roi ſur l'aliénation de ſon pouvoir. Il eſt impoſſible, une fois que le Corps de la Nation ſe ſera bien concerté avec ſon Chef, qu'elle puiſſe jamais lui oppoſer autant de contrariétés qu'il en a eſſuyé de la part de tous ces Corps intermédiaires. Ils firent la guerre à Louis XIV, qui fut contraint de les aſſervir. Ils rendirent la vie amère à Louis XV ; ſon règne, un des plus longs de la Monarchie, a été mémorable par les efforts & les négociations continuelles dont il fallut faire uſage tour-à-tour envers tous ces pouvoirs : ils firent alors beaucoup de mal par leur méſintelligence ; ils y mettroient le comble par leur réunion, ſi la Nation excédée de leurs tyrannies partielles ne les avoit écartés pour ſe rallier à ſon Roi, ſon chef unique & protecteur naturel. Le concert de tous ces différens oligarques, ce qu'ils ont fait depuis dix mois, la maniere dont ils l'ont fait, eſt une choſe bien remarquable pour la Royauté. Ils l'auroient réduite à de grands embarras s'ils n'avoient pas fait la même faute que Céſar : ils ont tourné trop

vite ; mais on peut prédire que si les Etats-Généraux ne sont pas periodiques en France, sous la garantie la plus solemnelle, si le Roi ne se fortifie pas d'une bonne Constitution nationale, on peut prédire que l'aristocratie y sera tôt ou tard prononcée.

M*** remarque que les Anglois pour favoriser la liberté, ont ôté toutes les puissances intermédiaires, & il ajoute qu'ils ont bien raison de conserver *cette liberté ; que s'ils venoient à la perdre, ils seroient un des peuples les plus esclaves de la terre.* Certes toute nation a de bonnes raisons pour conserver la liberté dont elle jouit ; & celles qui ont le malheur d'en être privées, ont bien raison aussi de faire tous leurs efforts pour se la procurer, elle en vaut la peine ; mais il est bien démontré qu'elles n'y parviendront jamais tant qu'elles seront dominées par les pouvoirs intermédiaires ; ce sont autant de factions dans l'Etat sans cesse en opposition avec l'intérêt général ; ce sont autant de Républiques qui accolent la Monarchie pour l'étouffer — M... les appelle pouvoirs intermédiaires *subordonnés* : oui, ils sont subordonnés à leurs priviléges, à leurs prétentions, à l'accroissement de leur pouvoir, à leur intérêt parti-

culier, & ſur-tout à l'attrait de faire ſentir leur domination. Au reſte l'exemple des Anglois & l'aveu de M... que leur ſuppreſſion favoriſe la liberté, forment une induction qui n'eſt pas à dédaigner. On pourroit même ajouter qu'elle eſt ſans réplique. On voit quelquefois des Monarques qui ſe prêtent volontiers à des réformes néceſſaires au bien de l'Etat: il s'en trouve qui par réſultat de bonté, autant que par élan de gloire, ſavent renoncer au pouvoir abſolu, & conſentent à n'être que Roi puiſſant; mais on ne verra jamais de corps intermédiaire qui puiſſe ſeulement ſupporter l'idée de réforme. Ils ont tous l'orgueil de la perfection: *ſint ut ſunt, aut non ſint*, nous ſerons ce que nous ſommes, ou nous ne ſerons point du tout, diſoit autrefois le Général des Jéſuites. C'eſt la maxime favorite de tous les Corps: leur grand malheur c'eſt d'être toujours entraînés par la multitude. Les gens ſages qui s'y trouvent n'ont jamais que le mérite d'ouvrir des avis modérés, au riſque de paſſer pour faux-frères. L'influence eſt toujours pour la folle & ſotte pluralité.

Quand les Rois de France méditeroient dix fois par jour une citation qui ſe trouve dans l'Eſprit des Loix, ce ne ſeroit pas trop;

la voici : « Suidas dit très bien qu'Anaſtaſe » avoit fait de l'Empire une eſpece d'ariſto- » cratie, en vendant toutes les Magiſtratures ». Que ſera-ce donc de la France, où la Nobleſſe eſt devenue plus vénale encore que la Magiſtrature ? où la Caſte des Nobles eſt devenue innombrable, où l'on eſt convenu de n'admettre pour Officiers dans l'armée que des gens nobles, de ne remplir tous les Tribunaux ſupérieurs que de Magiſtrats de la même Caſte, de n'admettre à la prélature que des Eccléſiaſtiques nobles ? N'eſt-ce pas ainſi qu'on ſe rend les maîtres du Militaire, de l'Etat civil & de la Religion ? Que manque-t-il à une telle ariſtocratie que le mot de ſanction ? Que le Roi de France ſe trouve en oppoſition ouverte d'intérêt avec toute cette Caſte de Privilégiés, c'eſt alors qu'il s'appercevra de toute l'étendue de leurs prétentions; c'eſt alors qu'il verra s'ils ſont difficiles ſur les moyens de les faire valoir ; c'eſt alors qu'il verra combien il eſt *impolitique* de n'avoir pour Officiers dans ſon Armée que des Privilégiés expoſés à la tentation de raiſonner un commandement, qui dans leur langage dégraderoit leur Claſſe. Pardon, je m'emporte : un Gentilhomme François ne raiſonne pas le com-

mandement; il eſt fidèle à ſa parole, il quitte le ſervice quand il ſe voit expoſé à recevoir des commandemens qui contrarieroient ſa penſée. Il n'en eſt pas moins vrai qu'un Roi qui fait tomber excluſivement ſur la même Caſte les emplois civils, les emplois militaires, & les premiers emplois de la Religion, qu'un tel monarque peut être sûr de faire courir le plus grand danger à ſa monarchie. Plus ſa Nobleſſe ſera nombreuſe, plus le péril ſera imminent; il eſt preſque impoſſible que dans les temps difficiles il ne reçoive pas la loi de cette Caſte. On en pourra juger par le réſultat des Etats-Généraux. C'eſt une maxime d'une vérité éternelle, il n'eſt point de Monarque, il n'eſt point de Nation, fût-elle compoſée de cinquante millions d'habitans, qui puiſſe réſiſter à deux cens mille Privilégiés qui occupent tous les emplois du Royaume; ces emplois leur facilitent les moyens de ſe concerter, dans le temps que les autres reſtent toujours diſperſés par les mots d'ordre & d'illégalité; leurs emplois les placent autour du Prince, ils ont toutes les facilités pour lui inſpirer de fauſſes démarches & ſouvent pour lui arracher les lois les plus contraires à ſon autorité. En un mot tout Roi qui n'aura pas

la liberté de nommer aux places importantes les perſonnes qu'il jugera les plus propres à les remplir, tout Roi qui ſera aſtraint à les choiſir excluſivement dans une Caſte privilégiée ; ce Roi n'eſt pas monarque, il n'eſt que doge. Il eſt certain que la Nobleſſe doit être diſtinguée, que les préférences appuyées du mérite lui appartiennent en quelque ſorte, mais l'excluſion détruit la Monarchie & aſſervit le Roi. Son auguſte frère, dans la conduite qu'il vient de tenir à l'égard de la Nation, a donné des preuves qu'il étoit non-ſeulement bon François, mais qu'il entendoit parfaitement les intérêts de la Monarchie. Les exemples contraires prouvent tout au plus la facilité de caractère d'un jeune Prince qu'on aura mal conſeillé. Rendu à lui-même, & aux vrais intérêts de ſa poſtérité, il eſt impoſſible qu'il ne penſe pas différemment. Ils l'auront ſurpris avec cet épouvantail qui leur eſt ſi familier, & ſur lequel ils ont fait tracer ces mots, *renverſement de la Monarchie.* On ſait bien qu'ils ſeroient très-fâchés de n'avoir pas un repréſentant, dont les uns & les autres ſe diſent le plus ferme appui, & ſur lequel ils peuvent faire retomber tout l'odieux de leurs entrepriſes & de leurs déprédations. Certai-

nement ils ſont tout, ils gouvernent tout, ils conſeillent tout, tant pour le dehors que pour l'intérieur ; le Tiers-Etat n'agit que pour remplir le Tréſor-Royal que ces Meſſieurs ſavent ſi bien vuider. Le Corps de la Nation n'a à ſe reprocher que d'avoir trop long-temps enduré l'aſſerviſſement de ſon Chef à tous ces Corps privilégiés ; & ſi la France ſe trouve en mauvaiſe poſture, ſi elle eſt dans l'opprobre aux yeux des Nations, c'eſt bien leur ouvrage, puiſque c'eſt eux qui depuis cinquante ans ſont tout ; auſſi faut-il convenir que de tous les Rois de l'Europe, l'Almanach Royal eſt celui qui conduit le plus mal ſes Sujets ; il ne leur reſte plus à envahir que la Finance qu'ils ont déjà par le fait, preſque tous les hauts Financiers étant anoblis. Il y auroit même à parier qu'ils ne tarderont point à ſe l'approprier excluſivement, comme firent autrefois les Chevaliers Romains ; & alors ce ſera le comble de la ſervitude & de la vexation. Le Gouvernement François ſemble avoir adopté depuis près de cent ans, la folle, l'inexplicable & l'impolitique manie de multiplier la Nobleſſe ſans meſure. Il n'eſt point de particulier dans le Royaume jouiſſant de cent mille écus, qui ne trouve le moyen de

ſe faire noble. Cette féconde & innombrable génération de Nobleſſe moderne, confondue avec l'ancienne, lui a fait perdre de ſa conſidération. Si l'on s'étoit contenté d'entretenir cette ancienne Nobleſſe dans une juſte proportion, le petit nombre des Privilégiés auroit écarté juſqu'à l'idée des principales motions qu'on forme aujourd'hui contr'eux. En aviliſſant l'ancienne & bonne Nobleſſe, on a en quelque façon vendu la Couronne aux Nobles; leur grand nombre a formé un Corps ſi conſidérable, que la Nation s'eſt trouvée partagée en deux, pour alimenter cette Nation noble qui ſe fait gloire de n'être propre qu'à ſe battre ou à ſe divertir. Il a fallu des tréſors inépuiſables de traitemens, de gratifications, de créations de nouvelles charges, places & dignités (1). On a eu re-

(1) La France paye tous les ans à la Nobleſſe

12000000 Pour les Evêchés.
11000000 Pour les Abbayes & Prieurés d'hommes.
5000000 Pour les Abbayes & Prieurés des femmes.
4000000 Pour les Canonicats poſſédés par les Nobles; ajoutez le revenu des Commanderies de Malthe.
20000000 De Penſions ſur le Tréſor royal.
44000000 Pour les Officiers de l'armée.

On ne peut pas évaluer tout ce que la Nobleſſe tire des

cours aux Impôts, puis à de nouveaux Impôts, qui sans un grand produit ont achevé d'écraser la classe laborieuse & industrieuse de la Nation ; pour dernière ressource on s'est livré

Maisons du Roi, de la Reine, & des Maisons des Princes. On ne peut pas évaluer ce qu'elle obtient en gratifications & pensions inconnues sur différens objets. Elle possède presque toutes les terres seigneuriales & fiefs du Royaume, tous les plus beaux domaines. Il est inconcevable qu'une classe d'hommes, sur-tout la partie noble du Clergé, qui ne parlent jamais que d'honneur & d'élévation d'ame, puissent descendre jusqu'à s'opiniâtrer à vivre dans la profusion, aux dépens de tant de millions de malheureux réduits à la plus affreuse misère, par toute sorte de mangeries. Il est bien étonnant que des gens si aimables & si perfectionnés veuillent faire passer pour sacrifice la part de leur contribution. Qu'on juge par là de la confiance extrême qu'ils doivent avoir en l'habitude de l'esclavage. Ils craignent toujours qu'on ne veuille les faire passer pour Citoyens, s'ils viennent à contribuer, & l'on pourroit prédire qu'ils ne paieront pas, & que les Etats-Généraux du beau siècle de lumières ne feront pas mieux que les Etats précédens, qu'ils feront moins encore que ceux de Tours, sous Charles VIII. En un mot, il y auroit à parier que les gens de justice & de *toute robe* y auront l'influence ; c'est tout dire ; lisez le Paradis Perdu de Milton.

hors de toute meſure, à ces fauteurs, par excellence, du gaſpillage, aux malheureux emprunts.

Jadis les Parlemens étoient en bonne poſture, & pour eux & pour la Nation; ils ſe trouvoient en quelque façon entre la Nobleſſe & le Tiers-Etat: on les auroit pris volontiers pour arbitres, & chacun ſe croyoit à-peu-près jugé par ſes Pairs: mais depuis que les Chefs des Corps privilégiés les ont pris authentiquement pour leur ſoutien & pour leur appui, depuis qu'ils ſe ſont identifiés eux-mêmes avec ces Corps privilégiés, ils ne ſont plus compétens pour juger le Corps de la Nation, ils ne peuvent plus être juges que de la Nobleſſe & du Clergé.

Convient-il que les charges ſoient vénales? M... eſt pour l'affirmative, parce que cela convenoit à ſa Religion de puiſſances intermédiaires, dont il a été, ſinon le fondateur, du moins un des plus ardens apologiſtes: mais la raiſon eſt pour la négative, puiſque, ſuivant la remarque de Suidas, vendre toutes les Magiſtratures, c'eſt faire de l'Empire une eſpèce d'ariſtocratie. Cette vénalité ne peut-être bonne nulle part, parce qu'elle fait faire comme un métier de famille, ce qu'on ne

doit entreprendre que ſous la garantie d'une probité & d'une capacité reconnue. Dire que le haſard donnera de meilleurs ſujets que le Prince, c'eſt tout au plus vouloir ſoutenir ſon ſyſtême par une épigramme contre la Royauté; c'eſt rendre la condition des hommes bien triſte, que de ſoumettre ainſi les biens, la vie & l'honneur de vingt-trois millions d'individus, aux caprices du haſard. L'idée de Platon eſt plus douce & plus conſolante: c'eſt, dit-il, comme ſi dans un navire on faiſoit quelqu'un pilote ou matelot pour ſon argent. On croiroit que Platon parloit pour la choſe, & M.... pour ſa propre doctrine, qu'on pourroit adopter ſans crainte, ſi tous les hommes lui reſſembloient. Au reſte, entre le Prince ou les Courtiſans, & le haſard, il y a la Nation; mais M.... ne l'a jamais vue dans ſes ouvrages, il ne voyoit que les Puiſſances intermédiaires; encore ne les voyoit-il que d'un côté, comme il avoit vu Alexandre. Ce grand Génie étoit homme, & il avoit été Préſident à Mortier. Avancer que la vénalité eſt bonne, parce qu'elle fait faire comme un métier de famille, ce qu'on ne voudroit pas entreprendre pour la vertu, c'eſt comme ſi l'on diſoit : le fils de M. le Préſident ou de M. le

Conſeiller

Conseiller n'a que faire de se tourmenter ; il peut être sûr qu'il sera un j ur Président ou Conseiller , s'il est né avec les qualités qui font les H***, les d'A*** , les St. F***. Tant mieux pour lui & la société, si le hasard le fait naître chétif d'esprit & de volonté, ce qui arrive souvent même dans les classes privilégiées ; ce n'est pas la faute de sa famille , mais il faut qu'il ait un état, & il jugera bien ou mal , n'en déplaise à la Société; & pourquoi ne jugeroit-il pas, puisqu'en aucun cas il ne sauroit être garant de ses jugemens ? Les loix romaines rendoient les Médecins responsables de leur négligence ou de leur impéritie, parce qu'à Rome s'ingéroit de Médecine qui vouloit ; mais si parmi nous s'ingère dans la Magistrature qui veut; si le fils d'un Marchand de Draps anobli , qui aura pris ses grades en huit jours à Reims , ou en trois ans à Paris , ce qui revient au même ; s'avise d'acheter une charge de Procureur du Roi d'une Cour souveraine, pourquoi ne seroit-il par responsable de sa négligence ou de son impéritie ?

La vénalité des charges n'est pas bonne dans la Monarchie ; non parce qu'elle rend les Ordres de l'Etat permanens , mais parce

qu'elle les amène à la prétention d'inamovibilité : or, l'inamovibilité d'un Corps est un germe nécessaire de corruption, & une source intarissable d'entreprises. Nous sommes inamovibles : donc nous pouvons tout oser, donc nous refuserons d'enregistrer toute loi qui tendroit à borner nos prétentions ou notre autorité. Ce seroit nous déshonorer : ce qu'on appelle abus, entreprise, ce sont nos privilèges ; nous les soutiendrons envers & contre tous. Si la Puissance Royale envoie des lettres de jussion, nous remontrerons, nous protesterons, nous suspendrons nos fonctions, nous ferons cause commune avec toutes les classes du Royaume. On pourra nous disperser ; on ne sauroit nous détruire : nous jeterons un vernis d'infamie sur ceux qui oseront prendre nos places. Entreprendroit-on de procéder contre nous pour cause de forfaiture ? où prendra-t-on nos juges ? Nos Charges sont vénales ; comment le Trésor Royal remboursera-t-il soixante millions ? Encore un coup, nous sommes inamovibles par notre constitution : l'exercice de la loi est en notre pouvoir ; elle ne sauroit avoir de prise sur notre Ordre. Nous n'avons à redouter que les lettres-de-cachet.

Une fois abolies, nous sommes bien sûrs de traiter de Couronne à Couronne avec la Royauté. Voilà l'effet infaillible de la vénalité des charges : qu'on juge si elle est bonne dans les Monarchies. Sans doute qu'un Corps de Magistrature doit être permanent, mais la distance est beaucoup plus grande qu'on ne croiroit, entre la permanence & l'inamovibilité. On ne cesse de réclamer les formes reçues, la constitution établie, sans songer que le plus souvent, la loi n'a eu aucune part à tous ces priviléges qu'on nous présente comme des règles fondamentales. Veut-on savoir comment le Parlement devint perpétuel ? Qu'on lise Pasquier. On y verra : « Que la foiblesse » de cerveau du Roi Charles VI, & les partialités des Princes furent cause qu'ayant » leurs esprits bandés ailleurs, on ne se souvint plus d'envoyer nouveaux rôles de » Conseiller ; & par ce moyen le Parlement » fut continué & devint perpétuel. » Cette vénalité des charges dont on fait tant l'apologie de nos jours, mais qu'on croiroit plutôt inventée par un Traitant que par un Chef de la Justice, on la croiroit peut-être établie sur une loi fondamentale. Qu'on lise le Président Hainault ; son jugement ne sauroit pa-

roître suspect, & sa remarque est digne d'attention pour le moment présent. Voici les paroles de ce célèbre Magistrat : « Cette » vénalité des charges s'établit par le fait » plutôt que par le droit, car nous ne con» noissons pas de loi à ce sujet de ce temps-là; » & même long-temps depuis François premier, » on faisoit encore serment au Parlement de » n'avoir pas acheté son office; tant le nouvel » usage étoit contraire aux principes de la » Magistrature d'alors » !

Au reste, la Nation ne doit jamais oublier que sous Philippe le Bel, le Parlement fut le premier à saper les fondemens de l'édifice féodal. En butte au mépris des Seigneurs, il s'attacha à rabattre leurs prétentions, & à faire valoir le droit du Roi. Il accrédita dès-lors les vrais principes, qu'il falloit que les Rois devinssent sinon absolus, du moins plus puissans, pour que la Nation fût mieux gouvernée. Depuis cette époque, il montra dans toutes les occasions tant de fermeté & tant de constance contre les entreprises de la Cour de Rome, que la France lui doit une reconnoissance éternelle de n'avoir pas eu à gémir sous l'Inquisition Ultramontaine. Il est vrai qu'à ces époques, la magistrature n'étoit

pas vénale, & qu'elle ne s'étoit pas concentrée dans une classe de Privilégiés. Les beaux temps de la République Romaine n'offrent pas de plus beau moment que celui où le Parlement parut devant le farouche Louis XI. . . . Que voulez vous? . . . . La perte de nos charges, ou même la mort, plutôt que de trahir nos consciences, répondit la Vacquerie. A ce coup, le Tyran fut étonné; il retira ses Édits. Ce brave la Vacquerie avoit une maxime bien favorable au repos du Parlement: il prétendoit qu'il avoit été » institué pour administrer la justice; que » le Gouvernement, la Guerre & les Finan- » ces n'étoient pas de son ressort; que si le » Roi ordonnoit de s'en mêler, on devoit » obéir ». Ce Magistrat savoit son affaire; il est certain qu'il ne peut y avoir d'équilibre qu'autant que les Magistrats s'occuperont de juger, & pas d'autre chose, que les Prélats seront absolument concentrés dans leur spiritualité, & les Gens de guerre dans leur science militaire.

ULTIMATUM.

Aux termes où en eſt la France, il lui faut néceſſairement ou une bonne conſtitution ſociale, ou un Roi plus puiſſant qu'il n'a été juſqu'à préſent. Il ne faut point s'abuſer; vingt-trois millions d'hommes réunis dans le même Royaume, & qui ſont devenus plus inquiets que jamais, ne peuvent être faits que pour être gouvernés. Quand ce ſeroit au rebours du ſens commun, ils doivent être gouvernés; ici la légèreté Françoiſe doit ſe taire. Ces vingt-trois millions d'hommes ne ſeront jamais gouvernés tant qu'ils ſeront balottés entre le pouvoir royal & le pouvoir des Puiſſances intermédiaires. Quand ils verront paroître tout-à-la-fois une Déclaration du Roi, qui ordonne des Adminiſtrations Provinciales, & un Arrêt de Parlement, qui défende les Adminiſtrations Provinciales, où ſera-t-il, le pouvoir, pour ces hommes placés entre ces deux Puiſſances? Malheur à la Nation dont le Roi qui commande à vingt-trois millions de Sujets n'a qu'une demi-puiſſance;

En un mot, le Royaume de France appartient à la Nation ou au Roi ; il ne sauroit y avoir de milieu, si l'on veut avoir la paix ; & ce beau Royaume sera toujours exposé aux mouvemens convulsifs de l'anarchie, tant que les Puissances intermédiaires auront le moyen d'aspirer au partage de l'autorité royale, tant qu'on leur laissera les moyens de contrarier es meilleures opérations par le seul motif d'étendre leur autorité. On doit savoir que dans une Monarchie bien ordonnée, c'est le Peuple en corps qui règne ; c'est le Peuple qui commande, c'est le Peuple qui veut par la volonté d'un seul homme.

Dans les grandes Assemblées, l'avis & les arrêtés du haut Clergé ne sauroient jamais tirer à conséquence. On doit toujours regarder les Prélats comme Commissaires de la Royauté. Ce sont des êtres raisonnables & très-avisés qui ne vivent que d'Evêchés & d'Abbayes. Or, le Roi seul donne ces Evêchés & ces Abbayes ; pour en avoir, ils en feroient un Dieu sans balancer, dans l'espoir qu'il les prendroit à son tour pour en faire ses anges. De plus, il est des circonstances où ils ont besoin d'appui plus que jamais. Dans un moment où la Nation se trouveroit assemblée par

le moyen de ses Députés ; si par leur conduite autant que par leurs dédains, ils avoient aigri ces Députés ; & qu'ils s'engageassent entre eux à ne plus payer la Dîme, & à demander au Roi, qu'il fût pourvu à la subsistance des Ministres des Autels d'une manière moins onéreuse pour la triste, l'infortunée & l'indigente Agriculture Françoise ; il seroit bon, en pareil cas, de se rendre l'autorité royale propice, afin qu'elle continuât de faire vivre dans la profusion une Compagnie composée de cent quarante Membres qui ne produisent rien, pour la ruine de toute la Classe laborieuse qui produit tout, & qui meurt de faim.

Les mal-intentionnés voudroient nous mener par des lieux détournés ; ils s'appliquent, dans ce moment-ci, à répandre que ce sont les Philosophes qui ont jeté la Nation dans l'abyme où elle est plongée. Les Fripons Ministériels & leurs Adhérens, toujours puissans & en très-grand nombre, ont cru qu'ils pouvoient, la tête haute, tout entreprendre, & ils ont tout entrepris. On pourroit, tout au plus, reprocher aux Philosophes d'avoir pris la liberté de dire avec énergie ce que les autres faisoient avec

audace

audace. Mais le premier à qui l'on puiſſe faire ce reproche, c'eſt à un Philoſophe privilégié, c'eſt à l'immortel Monteſquieu. C'eſt lui qui a fait une révolution dans les eſprits ; c'eſt lui qui a introduit la liberté de penſer ſur la grande adminiſtration, ſur l'Eſprit des Loix. Au reſte, on fait plus d'honneur aux Philoſophes qu'ils ne méritent. Veut-on ſavoir quelle eſt la véritable cauſe de tous nos maux? C'eſt le luxe, qui, depuis le temps de la Régence, s'eſt débordé comme un torrent dans toutes les Etats & dans tous les Provinces ; c'eſt lui qui a corrompu la Philoſophie & les Philoſophes, la Religion & ſes Miniſtres, & nous, tous tant que nous ſommes, dont il n'a fait que de grands enfans, uniquement occupés à faire de petites chapelles pour ſe déſennuyer. A commencer par tous ces Chefs de l'Egliſe, n'eſt-ce pas une choſe monſtrueuſe en Chriſtianiſme, que la manière folle & bizarre avec laquelle on entaſſe ſur leurs têtes richeſſes ſur richeſſes? Et donner deux cents mille livres de revenu à un Succeſſeur des Apôtres, n'eſt ce pas, ſuivant les principes de Saint Paul, joindre un cadavre à un corps vivant? Vous n'avez plus en France, ni Religion, ni Philoſophie,

ni Patrie, ni Principes, ni loix; & pour ceux qui croient à la reſtauration, ils en ont pour plus de vingt ans, avant qu'ils ayent un peu de tout cela; tant les racines de la corruption générale ſont profondes! Si quelque choſe vous ſauve des horreurs de l'anarchie, c'eſt que vous êtes médiocres pour le mal comme pour le bien. Le ſeul & unique mobile qui vous reſte pour le préſent, c'eſt l'amour de l'argent, & ſon compagnon, l'amour de la ſotte & plate gloriolle. Vous ne formez plus qu'un aſſemblage informe de marchands de modes & de chétifs agioteurs d'argent & d'affaires de toute eſpèce. Vous n'êtes faits que pour amuſer les Nations; & ſi vous n'y prenez garde, vous allez devenir la récréation de vos voiſins.

C'eſt ici qu'il faut démaſquer la ruſe infernale des anti-nationaux, qui font fabriquer des brochures dans leſquelles ils renverſent tout: ils répandent enſuite que ces productions empoiſonnées ſont l'ouvrage des Philoſophes, c'eſt-à-dire, de la Commune; car ils lui font l'honneur de croire qu'elle ſeule peut produire des Philoſophes. On lit dans une de ces Brochures, les mots ſuivans: *Et ſuppoſez que vous conſerviez un Monarque*. . . .

Oui, rusé calomniateur, le Corps de la Nation conservera toujours son Monarque comme son unique soutien ; il le conservera plus puissant qu'il n'étoit, en le débarrassant de tous ces déprédateurs, qui, à l'abri de son autorité surprise ou séduite, ont jusqu'à présent gaspillé tout le Royaume, sans honte ni pudeur. Le Corps de la Nation chérira & respectera toujours ses Souverains ; il ne les pillera pas ; il ne s'appliquera point à les dégrader, à les avilir, & à les rendre méprisables & odieux dans la Capitale & dans les Provinces par des imputations calomnieuses, folles & extravagantes. Le Corps de la Nation n'est pas intriguant ; il sait qu'il est nécessaire pour la grande & bonne police, d'aimer & d'estimer ses Souverains.

633

M^r non